



## Le PACK Expat'CFE

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

### Retraite



Choisir le statut d'expatrié, c'est opter pour une protection sociale devenue facultative. Or vos salariés ayant commencé à cotiser au sein des régimes obligatoires français ont tout intérêt à continuer pendant leur période d'activité à l'étranger.

**NOVALIS Mobilité** et la **CFE**  
vous permettent d'assurer leur avenir.



Groupe Humanis

Offre  
collective

## Une couverture unique

La retraite “à la française” est une garantie qui se construit dans le temps, puisqu’elle se calcule sur une durée de carrière complète. Toute absence de versement pendant une période, si minime soit-elle, ne peut plus donner lieu à un rachat de points de retraite complémentaire.

En outre, les cotisations versées à des systèmes étrangers n’ouvrent pas forcément de droits à la retraite, en raison notamment de conditions de durée minimum d’affiliation au sein de ces régimes locaux, publics ou privés.

**Avec Le PACK Expat'CFE, vous garantissez à vos salariés expatriés une retraite 100 % sécurisée sans surprise au moment de la reconstitution de carrière.**

Retraite	
En France	Hors de France
<p><b>Retraite de base</b> L'Assurance retraite</p>	<p><b>Retraite de base</b> Caisse des Français de l'Étranger (CFE)</p>
<p><b>Retraite complémentaire</b> Institutions Arrco et Agirc</p>	<p><b>Retraite complémentaire</b> CRE-IRCAFEX Institutions Arrco et Agirc dédiées aux expatriés Humanis</p>

L’adhésion à la CFE est généralement le préalable à une souscription au régime complémentaire CRE-IRCAFEX. Les seuls cas où l’adhésion à la CFE n’est pas indispensable sont ceux des expatriations dans un pays :

- ♦ dont le régime de base est coordonné avec le régime français\* ;
- ♦ ayant signé une convention bilatérale avec la France\*\*.

Toutefois, l’adhésion à la CFE reste recommandée pour optimiser sa pension française. En effet, les trimestres cotisés dans un pays de l’Espace Économique Européen (EEE) ou dans un pays ayant signé une convention bilatérale avec la France sont comptabilisés comme trimestres validés et non comme trimestres cotisés.

De plus, il n’est possible de faire jouer qu’une convention bilatérale ou un règlement européen au moment de la liquidation de la retraite. Ainsi, un expatrié qui aura vécu 3 ans aux États-Unis et 5 ans en Allemagne, ne verra pris en compte que ses trimestres allemands.

\* Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

\*\* Algérie, Andorre, Aurigny, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Congo, Corée, Côte d’Ivoire, Croatie, États-Unis, Gabon, Guernesey, Herm, Israël, Japon, Jersey, Jethou, Macédoine, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Mayotte, Monaco, Monténégro, Niger, Nouvelle-Calédonie, Philippines, Polynésie Française, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Suisse, Togo, Tunisie, Turquie.

# Une continuité parfaite

## → Une coordination intégrale avec le système français

Avec **Le PACK Expat'CFE**, vos salariés adhèrent en une seule démarche aux organismes équivalents des régimes auxquels ils sont obligatoirement rattachés en France. Ils bénéficient alors pleinement des avantages du système français. Les cotisations versées viennent ainsi compléter, sans interruption, les droits acquis au titre de leurs précédentes et futures activités salariées en France pour leur garantir des revenus à vie au moment de la retraite.

### Retraite de base via la CFE

Vos salariés continuent d'acquérir des trimestres pour leur retraite de base. Les cotisations encaissées par la CFE sont reversées à l'Assurance retraite qui met à jour leur compte individuel.

### Retraite complémentaire Arrco-Agirc via la CRE et l'IRCAFEX (Humanis)

Vos salariés cumulent des points pour leur retraite complémentaire dans les mêmes conditions qu'en France.



**NOVALIS Mobilité** regroupe les solutions à l'international du Groupe Humanis.

Délégation internationale  
93 rue Marceau • 93187 Montreuil Cedex  
Tél. : 33 (0)1 44 89 56 00  
E-mail : [lepack@cfe-novalismobilite.com](mailto:lepack@cfe-novalismobilite.com)  
[www.lepack.fr](http://www.lepack.fr)

Les régimes de retraite complémentaire Agirc-Arrco sont gérés par la CRE, institution de retraite complémentaire Arrco n° 280, et l'IRCAFEX, institution de retraite complémentaire Agirc n° 58, régies par le Code de la Sécurité sociale dont le siège social est 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris.

CFE, organisme de Sécurité sociale - Siège social : BP 100 - 77950 Rubelles